

Nous former pour éviter la réforme

Pour la première fois, j'ai assisté au biennuel séminaire de Conseil de Gestion de notre Fonds Interprofessionnel des Professionnels Libéraux du 5 au 8 juin dernier à MARSEILLE. Le FIF-PL a fêté ses 20 ans en 2013 (Arrêté ministériel du 25 mars 1993) : il est passé de quelques 6 à 47 salariés à ce jour. Le nouveau taux de cotisation est passé en 2013, pour chacun d'entre nous, de 0,15% à 0,25% du plafond annuel de la sécurité sociale (voire plus pour les cabinets employant des salariés). **Le FIF-PL a donc les moyens de répondre à nos besoins.**

Présidents de syndicats ou d'associations professionnelles (70 professions adhérentes à l'UNAPL, sauf les médecins dont l'organe de formation est antérieur à la création de notre organisation), nous avons été particulièrement bien reçus. Les journées ont été parfaitement distribuées en 3 groupes de travail, mêlant les 4 sections d'appartenance (Santé - Juridique - Cadre de vie- Technique, dont les psychologues font partie). Nous avons ainsi abordé les thématiques suivantes :

La Formation à distance (FOAD) et Formation en Ligne Ouverte à Tous (FLOT), qui doit faire partie des nouvelles possibilités,

La communication (encore insuffisante eu égard aux nouveaux moyens du FIF-PL),

La formation des cadres syndicaux (en amont, pour saisir nos instances législatives, ministérielles ou européennes, et en aval avec les adhérents).

Fort habilement, les représentants des mêmes professions ont été placés dans des groupes de travail différents, pour éviter les classiques frictions de chapelle.

L'analyse qui suit doit ouvrir des pistes à notre jeune syndicat, alors que nous sommes moyennement bénéficiaires des 100.000 demandes annuelles de formations.

Notre appartenance à la « Section technique » a suscité mon étonnement auprès de notre « past-présidente » : sa réponse de satisfaction est sans appel. Effectivement hors champs des professions juridiques, mieux vaut éviter la « Section santé » très demandeuse en terme de formation. La section « Cadre de vie » est dévolue aux bâtisseurs. Cette section technique, « melting pot » faite d'agents commerciaux, de conseils les plus divers, de secrétaires, graphistes, formateurs, experts-comptables, enseignants privés, d'artistes, etc..., est parfaitement confortable et stimulante de par l'originalité de chacun. Notre président de section, Pierre JEAGER, est assureur à BISCAROSSE (Landes) : il est donc sensible au grand public, et à nos isolements géographiques éventuels.

Le FIF-PL offre des formation assez originales, hors budget dévolu aux professions, en couvrant :

- Les formations de longue durée (plafonnée à 70% du coût).
- Les validations des acquis d'expérience (avec diplôme qualifiant interne à une profession) On pense éventuellement à la formation à la médiation.
- Les bilans de compétence : c'est nouveau !... car dans la volumineuse étude du Conseil National des Retraites des professions libérales, est abordé le nécessaire accompagnement à des transitions professionnelles, dans nos professions particulièrement usantes (on pense au burn out). Le forfait de 1.500 € par professionnel (limité à une prise en charge tous les 3 ans) est plus large que celui accordé aux salariés.
- Les formations de conversion, soit un forfait de 2.000 € par professionnel (tous les 3 ans).

- Les participations à des jurys d'examens ou de VEA, 300 €/jour limité à 4 jours/an pour le moment.
- Et surtout, l'aide à l'installation et à la création ou reprise d'entreprise, soit 300 €/jour limitée à 5 jours par professionnel.

Ce catalogue mérite quelques réflexions :

- **Le bilan de compétences** doit nous conduire à une négociation avec le FIF-PL : les organisations de formation de salariés disposent d'une liste départementale de Centres de Bilans de Compétences, parmi lesquels les salariés « font leur marché », avant de choisir leur consultant. Les psychologues qui auraient pu être les uniques prestataires de bilans de compétences décrétés en 1991, se sont fait damner le pion par les consultants les plus divers qui ont rapidement compris le business ; si bien qu'à ce jour, nous sommes minoritaires dans l'exercice de cette prestation, pourtant largement utilisatrice de tests psychologiques. Il nous faut discuter avec le FIF-PL de la liste des professionnels agréés à la pratique de cette très délicate opération, au carrefour des aptitudes individuelles, de l'histoire du libéral, de sa vie familiale, de son désarroi. Les psychologues devraient être les prestataires désignés.

- **L'aide à l'installation ou reprise d'entreprise** : c'est une ouverture remarquable pour notre syndicat. Nous pouvons être habilités à dispenser ces formations, soit individuelles, soit de groupe, soit par formation à distance (FOAD ou FLOT). Je note que la Chambre Syndicale des Formateurs consultants (CSFC) a fait une offre (avec l'appui de l'UNAPL) de « formation des formateurs occasionnels ». Mais nous n'avons guère besoin d'être formés à la formation, dans la mesure où certains d'entre nous ont un agrément de formateur. Pour dispenser des formations à la création de cabinet, il nous faut désigner un formateur agréé, bâtir un référentiel technique, comptable et commercial, de préférence obtenir une certification qualité, le faire agréer par le FIF-PL, et lancer l'information dans la profession. Pour ce faire, **la formation des cadres syndicaux**, chantier que lance désormais le FIF-PL, nous sera utile. D'ores et déjà, les échanges au sein de notre groupe de réflexion ont donné des pistes : aller dans les lycées, expliquer ce qu'est un psychologue, expliquer la vie syndicale et ses enjeux aux masters 1 et 2 de psychologie, proposer aux ARS une communication sur les difficultés d'application de la liste ADELI. Au travail ! et pour commencer ce chantier, **il nous reste à étoffer notre syndicat. Pour ce faire :**

- Chacun d'entre nous devrait avoir pour mission d'apporter des adhérents
 - Pourquoi ne pas organiser en 2015 une campagne de baisse drastique de cotisation
- Ces années économiquement « très particulières » demandent peut-être des ajustements, et une orientation politique très étudiée.

Nous en débattons à notre Assemblée Générale du dimanche 6 juillet. Au plaisir de nous revoir !

Marie-Ange HELIE
Présidente du SPEL
 ADELI 64-93 00 324
 mhelie@helie.net

PS : La dernière journée de ce rassemblement FIF-PL a été consacrée à la séance plénière synthétisant nos travaux, au cours de laquelle le Président de l'UNAPL, M. Michel CHASSANG, a présenté le champ social des professions libérales. Rappelons ainsi que l'UNAPL à laquelle nous adhérons représente de Très Petites Entreprises (TPE) au taux moyen de 3 à 6 emplois salariés, soit 2 M. d'actifs et 1 M de salariés. Elle est l'une des 6 organisations patronales (au même titre que le MEDEF), et à ce titre a été présente aux récentes journées commémoratives du D-DAY en Normandie. Elle traite avec le gouvernement les grands dossiers relatifs à la contribution foncière des entreprises, aux retraites, à l'accessibilité des locaux professionnels, à la transversalisation des professions au sein de l'Europe (dossier très « chaud »), à la pénibilité, au temps partiel des contrats salariés des cabinets, à la généralisation de la complémentaire santé.